

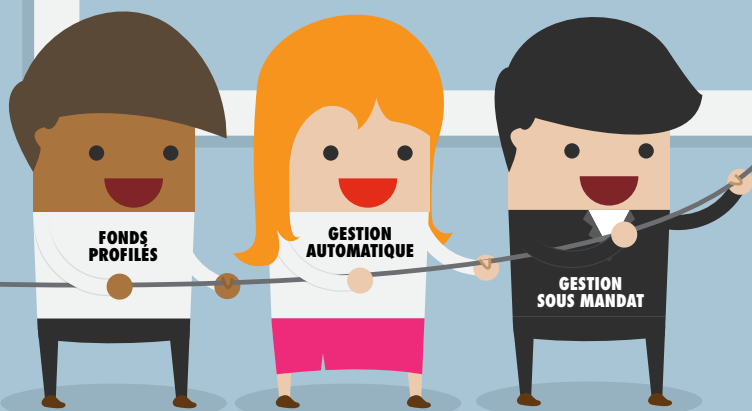
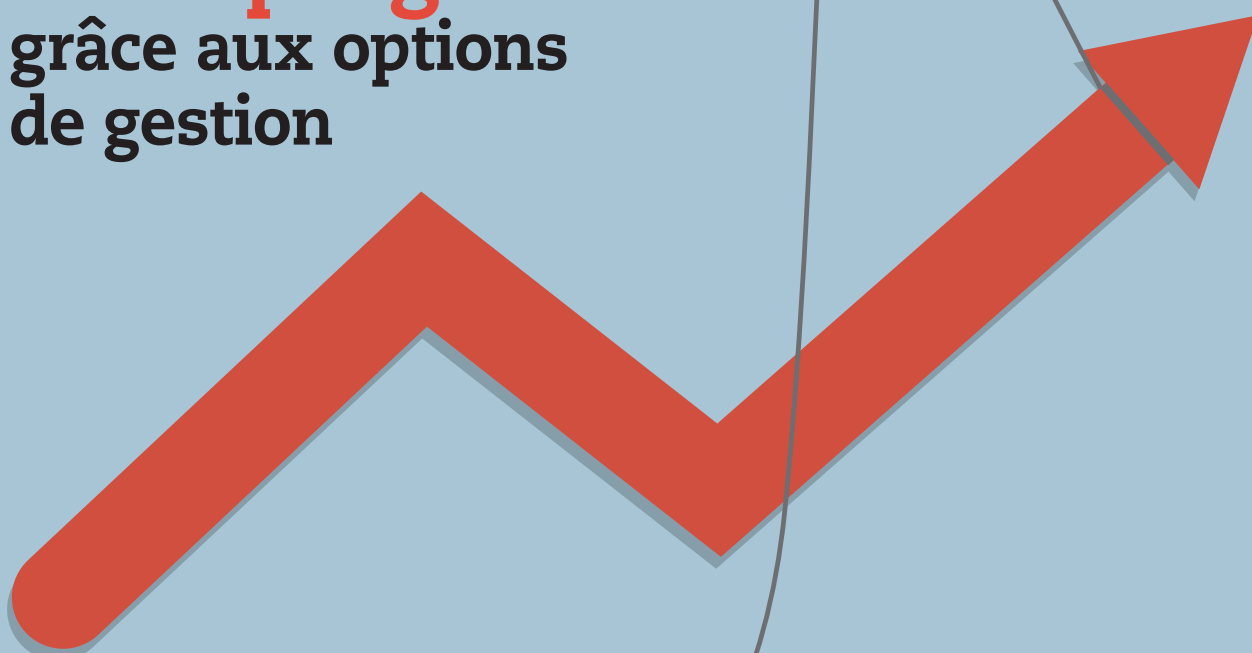
La France Mutualiste

L'alliée de votre avenir

Sept. 2015 - 0,30 €

P.02

**Diversifier
son épargne**
grâce aux options
de gestion



P.04

Ma mutuelle

→ Assemblée générale 2015

P.07

Actu contrats

→ La RMC,
un contrat d'exception

P.12

Cap sur...

→ Nevers



À vos côtés

Être à vos côtés pour vous apporter nos conseils d'expert dans le domaine de la gestion de patrimoine.

CONSEIL

Percevoir des revenus réguliers

En tant que détenteur d'un contrat d'assurance-vie, vous avez la possibilité de percevoir des revenus complémentaires. Dès lors que vous disposez d'un certain capital sur votre contrat, vous pouvez, en fonction de vos besoins, bénéficier de cette épargne de plusieurs manières : percevoir en une seule fois le capital (on parle alors de rachat total), la transformer en rente (revalorisée chaque année et sans souci de gestion) ou encore effectuer des retraits libres ou partiels programmés. Pour plus de précisions, consultez la fiche conseil « Percevoir des revenus réguliers ».



10 FICHES CONSEILS

À retrouver dans vos délégations ou sur le site Internet :

www.lafrancemutualiste.fr

Rubrique « À vos côtés »

- 1 → Bien choisir les bénéficiaires
- 2 → Disposer de son épargne
- 3 → Transmettre dans les meilleures conditions
- 4 → Savoir gérer un contrat multisupport
- 5 → Donner à ses petits-enfants
- 6 → Percevoir des revenus réguliers
- 7 → Protéger son conjoint
- 8 → Assurance-vie : les acteurs du contrat
- 9 → L'assurance-vie au service des personnes handicapées
- 10 → Faire évoluer son contrat monosupport



ASSURANCE-VIE

Diversifier son épargne grâce aux options de gestion

Avec un contrat d'assurance-vie multisupport, il est possible d'investir son épargne sur différents types de support, à degrés de risques variables : le fonds en euros, à capital garanti, et les fonds d'investissements (unités de compte), qui n'offrent pas de garantie en capital mais qui laissent espérer un meilleur rendement sur le long terme. Il est possible, au sein d'un même contrat, de « panacher » son épargne entre le fonds en euros pour la sécurité et les unités de compte pour la performance.

Pour l'épargnant, cette diversification n'est pas toujours simple. Quels fonds choisir ? Quelle part attribuer à des supports sans garantie en capital ? La plupart des contrats offrent des solutions « clé en main ».

Les fonds profilés

Premièrement, il existe des fonds dits profilés en fonction du niveau de risque accepté : prudent, équilibré, dynamique. Ces supports sont gérés par un professionnel qui va, tout au long de l'année, gérer les capitaux pour respecter l'orientation de gestion. Mais avant de choisir tel ou tel fonds, il est indispensable de bien cerner votre profil d'épargnant et

de fixer votre horizon de gestion et vos projets à moyen et long terme.

La gestion automatique

Par ailleurs, vous pouvez souscrire à des options de gestion automatique pour vous éviter d'avoir à réaliser des arbitrages ponctuels. C'est le cas notamment de l'option « sécurisation des plus-values » qui s'enclenche dès que le fonds d'investissement a atteint un certain objectif (une progression de 8 ou 10% par exemple) suite à la hausse des marchés financiers. À l'inverse, l'option « limitation des moins-values » permet de limiter la casse en cas de baisse des marchés (vente automatique dès que le support a perdu 5 ou 10% de sa valeur, par exemple).

La gestion sous mandat

Enfin, dans certains contrats, il est également possible de bénéficier d'une « gestion sous mandat ». Il vous faut alors signer un contrat de « délégation de gestion » et vos capitaux sont alors gérés par un professionnel en fonction des objectifs que vous avez déterminés ensemble. Cette option est généralement proposée pour les contrats « haut de gamme ».



lafinancepourtous

INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Pour vous accompagner dans vos démarches d'épargnant, l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) vous propose, chaque trimestre, un article sur un sujet de finance personnelle.

Solvabilité



Yvan GLASEL
Président du conseil
d'administration

« Concilier des procédures plus sophistiquées et des relations humaines, ouvertes et flexibles, en adéquation avec l'esprit mutualiste. »

Une personne est solvable si elle peut payer ce qu'elle achète et si elle peut rembourser ses dettes. Pour une entreprise, c'est en principe la même chose, mais pour une entreprise d'assurance, les exigences de solvabilité vont plus loin.

D'abord, une mutuelle qui gère l'épargne de ses adhérents a l'obligation de calculer correctement le montant de ce qu'elle leur doit en actualisant la valeur de l'épargne qui lui a été confiée ; mais ce n'est pas encore suffisant. Elle doit aussi disposer de fonds supplémentaires au-delà du montant de l'épargne totale dont elle a la responsabilité. Ce sont les fonds qu'elle détient en propre, des fonds disponibles non engagés qui permettent de faire face à des situations inattendues.

Votre mutuelle, La France Mutualiste, est correctement dotée en fonds propres, à hauteur de 820 millions d'euros, montant à mettre en regard de l'encours d'épargne dont elle a la responsabilité et qui s'élève à plus de 6,5 milliards d'euros.

À partir du 1^{er} janvier 2016, la solvabilité d'un assureur ne sera plus appréciée comme auparavant à partir d'un ratio forfaitaire, mais à partir d'une batterie de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Le besoin de fonds propres d'un assureur tient compte de la composition de son patrimoine, selon que les éléments dont il est constitué sont plus ou moins vulnérables. Réciproquement, l'assureur peut déterminer l'allocation des actifs qui constituent son patrimoine en fonction du capital cible qu'il se propose d'atteindre. À titre indicatif, le patrimoine de La France Mutualiste atteint actuellement 8,8 milliards d'euros, en ordre de grandeur et en valeur de marché.

Ainsi, les assurés devraient être encore mieux protégés qu'ils ne l'étaient, la concurrence entre assureurs mieux

encadrée, et, globalement, le marché de l'assurance devrait être plus transparent, mieux organisé et plus stable financièrement.

Cette évolution, voulue par les autorités européennes, qui porte le nom de Solvabilité 2, incite à la concentration des entreprises d'assurance, notamment en raison de la complexification des règles de gouvernance et de son coût. L'évolution préconisée par Solvabilité 2 s'inscrit dans une logique d'industrialisation des process qui ont cours en assurance.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction se sont d'ores et déjà attachés à prendre des dispositions permettant de concilier des procédures plus sophistiquées et des relations humaines, ouvertes et flexibles, en adéquation avec l'esprit mutualiste auquel nous demeurons profondément attachés.

Le réseau des bénévoles, essentiellement composé des délégués à l'assemblée générale, doit pouvoir demeurer un réseau de membres participants par excellence.

À l'heure où des réseaux sociaux de toute nature se constituent, grâce à internet, réjouissons-nous de l'existence de notre réseau de bénévoles et de son implication active pour le rayonnement de La France Mutualiste.

L'idée qui nous anime, simple mais forte, est de construire l'avenir sans mettre hors-jeu les richesses humaines léguées par notre histoire.

La solvabilité doit se comprendre comme une notion aussi globale que possible, et, dans cet esprit, il apparaît qu'une alliance, associant le choix du bon partenaire et de la structure juridique adéquate, sera indispensable pour positionner La France Mutualiste sur une orbite d'avenir.

Yvan GLASEL

90 ans d'expérience : une force pour demain

L'assemblée générale de la mutuelle s'est déroulée à Lyon le 15 juin dernier.



Réprésentant les 226 841 adhérents de la mutuelle, les délégués ont ainsi pu faire le bilan de l'année 2014. Ayant réalisé une collecte de 352,9 millions d'euros et 12 591 nouvelles souscriptions, La France Mutualiste a confirmé, en 2014, sa bonne santé financière. Elle gère un patrimoine de plus de 8,8 milliards d'euros d'actifs (en valeur de marché).

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale

Lors de cette assemblée générale, les délégués ont voté plusieurs résolutions impliquant, notamment, des modifications dans les statuts et le règlement intérieur de la mutuelle pour :

- supprimer la limitation à 2 administrateurs issus d'une même délégation pouvant siéger au conseil d'administration (statuts, article 30) ;
- préciser la date limite de présentation d'une candidature aux fonctions d'administrateur (statuts, article 31) ;
- introduire la mission de l'élu référent (règlement intérieur, article 4) ;
- préciser le cadre de l'action du président de délégation (règlement intérieur, articles 8 et 10) ;
- définir la date à prendre en compte pour déterminer le nombre de délégués représentant les adhérents en assemblée générale (règlement intérieur, article 17).

L'assemblée générale a également approuvé les modifications des règlements mutualistes entrant en vigueur le 1^{er} juin 2015. Elles sont thématiquement exposées ci-après :

- **Mise en conformité avec la réglementation en vigueur** : le règlement mutualiste du contrat Funéparagne a été reformulé en vue de préciser que le capital-décès ne peut être utilisé à la convenance du (des) bénéficiaire(s) et à des fins étrangères au financement des obsèques.
- **Rétablissement de l'équilibre économique des contrats** : les frais sur versement et les frais de gestion des contrats ont évolué.
- **Modifications visant à assurer une meilleure information des adhérents** :
 - les articles afférents à la Loi Informatique et Libertés et à la participation aux excédents ont été reformulés ;
 - des compléments d'information relatifs à l'option de gestion « limitations des moins-values relatives » et à la demande d'acompte sur l'épargne en cas de décès ont été ajoutés.
- **Élargissement de la gamme de services** : deux nouvelles options de gestion d'arbitrage automatique en vue d'accompagner les adhérents souhaitant investir sur les fonds exprimés en unités de compte ont été mises en place.

Une assemblée particulière

Cette année, l'assemblée générale a été l'occasion de célébrer le 90^e anniversaire de La France Mutualiste. La mutuelle avait ainsi convié, lors de la séance de l'après-midi, plusieurs personnalités du monde de la Défense et de celui de la mutualité. Après une présentation d'Yvan Glasel sur le thème « Gouvernance, solvabilité et perspectives » et un exposé d'Anne Mazzanti sur les grands projets de la mutuelle, des vétérans de quatre générations du feu ont témoigné à la tribune. L'après-midi a également été rythmée par les interventions de Jacques Goujat, Président de l'Union française des anciens combattants, du général de corps d'armée Pierre Chavancy, Gouverneur militaire de Lyon et de Roger Autié, Président de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste.

Les statuts, le règlement intérieur et les règlements mutualistes sont consultables sur le site Internet de La France Mutualiste : www.lafrancemutualiste.fr

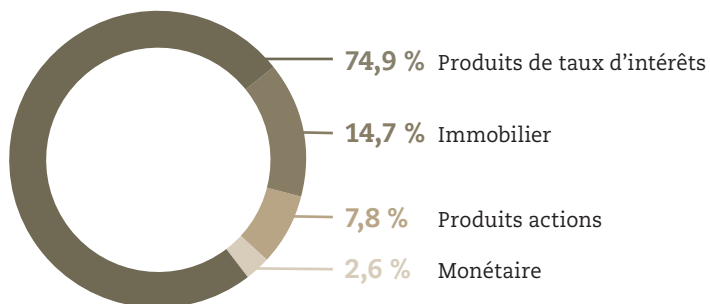


CHIFFRES 2014

BILAN (présentation simplifiée – en millions d'euros)	
Actifs incorporels	0,1
Placements	7 215,0
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	160,9
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,9
Créances	127,0
Autres actifs	64,7
Comptes de régularisation – actif	167,3
TOTAL DE L'ACTIF	7 736,0
Fonds propres	820,0
Provisions techniques brutes	6 643,4
Provisions techniques des opérations en unités de compte	160,8
Provisions pour risques et charges	2,7
Autres dettes	70,8
Comptes de régularisation – passif	38,3
TOTAL DU PASSIF	7 736,0
COMPTE DE RÉSULTAT (présentation simplifiée – en millions d'euros)	
Cotisations	353,1
Produits des placements	277,3
Ajustement ACAV (plus-values)	11,5
Autres produits techniques	0,8
Charge des prestations	- 361,0
Charge des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	- 39,0
Participation aux résultats (excédents)	- 144,8
Frais d'acquisition et d'administration	- 26,4
Charges des placements	- 32,2
Ajustement ACAV (moins-values)	-
Autres charges techniques	- 4,9
Produits des placements transférés au compte non technique	- 19,6
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	14,8
Produits des placements alloués du compte technique vie	19,6
Autres produits non techniques	-
Autres charges non techniques	-
Résultat exceptionnel	-
Impôts sur le résultat	- 24,5
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9,9

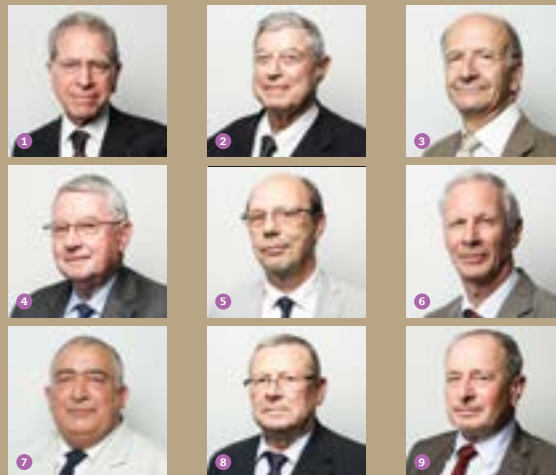
Situation patrimoniale

(Répartition des actifs de La France Mutualiste par grandes classes au 31/12/2014, en valeur de marché)



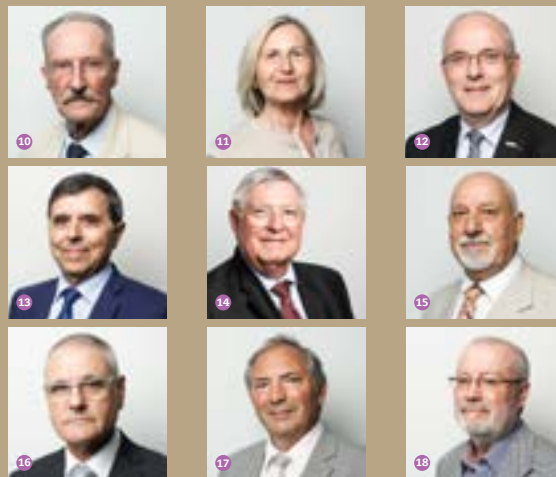
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU



- Président :** Yvan Glasel (délégation Doubs – Jura)
- 1^{er} Vice-Président :** Marcel Miller (délégation interdépartementale de Paris)
- 2^e Vice-Président :** Yves Durin (délégation interdépartementale de Lyon)
- Trésorier général :** Jacques Le Meur (délégation Haute-Bretagne)
- 1^{er} Trésorier général adjoint :** Jean Boulenc (délégation interdépartementale de Lyon)
- 2^e Trésorier général adjoint :** Michel Georgel (délégation Alpes-Maritimes – Corse)
- Secrétaire général :** Jean-Louis Urdy (délégation Pays de l'Adour)
- 1^{er} Secrétaire général adjoint :** Jacques Desbois (délégation Auvergne)
- 2^e Secrétaire général adjoint :** Richard Pernod (délégation Yvelines – Val d'Oise)

ADMINISTRATEURS



- Jean-Pierre Bonnet** (délégation Limousin)
- Christiane Bouhaben** (délégation de Toulouse)
- Dominique Burlett** (délégation Épinal-Golbey)
- Michel Cheminal** (délégation Saône-et-Loire)
- Michel Demontoux** (délégation Sud-Ouest Atlantique)
- Roger Faure** (délégation Forézienne)
- Raymond Gorget** (délégation Poitou)
- Michel Robert** (délégation Centre Val-de-Loire)
- Michel Tousaint** (délégation Pays-de-Loire)

Adhérents : de nouveaux services d'assistance

La France Mutualiste et son partenaire Domiserve+ proposent désormais aux adhérents de la mutuelle et à leurs proches de nouveaux services d'accompagnement.



Vous pouvez désormais accéder à trois services

- Mise en relation avec un prestataire** adapté à vos attentes pour plus de 20 services à domicile (ménage, accompagnement, jardinage, bricolage, assistance informatique...)
Pour plus de simplicité, Domiserve+ prend en charge l'organisation de la prestation : présentation de devis, prise de rendez-vous, formalités administratives, édition de la facture, envoi de l'attestation fiscale...

Contactez Domiserve+ au :
01 78 16 14 19

Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 9h à 18h.

Pour les personnes en situation de fragilité et leurs aidants

- Information et soutien personnalisé dans la recherche d'aides** et l'orientation vers les structures adaptées au maintien à domicile.
- Accompagnement dans la recherche d'établissements** adaptés aux besoins spécifiques d'entrée en maison de retraite ou en structure adaptée (EPHAD, résidences services...).

Agenda

LES RENDEZ-VOUS DE L'AUTOMNE

SEPT.

SENIORÉVA

Lille

→ 24 au 26 septembre

FOIRE DE MARSEILLE

Palais des Congrès (Parc Chanot) de Marseille

→ 25 septembre au 5 octobre

OCT.

FOIRE DE ROANNE

Riorges, le Scarabée

→ 9 au 12 octobre

SALON DES SENIORS DE PAU

Parc des Expositions de Pau

→ 16 au 18 octobre



À votre service

Contactez votre délégation*
→ en priorité par Internet :

(ville + numéro, exemple :
rennes351@la-france-mutualiste.fr)

ou :

demandeinternet@la-france-mutualiste.fr

→ Les coordonnées de votre délégation sont précisées sur votre relevé de compte.

Une plateforme téléphonique

est à votre disposition pour répondre aux questions liées à la gestion de vos contrats au **01 40 53 78 62** (appel non surtaxé).

* Pour rappel, il n'y a aucun dispositif pour l'accueil des adhérents au siège de La France Mutualiste.



Bénéficiez des avantages exceptionnels de votre contrat



5 bonnes raisons pour effectuer des versements sur votre contrat avant la fin de l'année.

1. Pour vous constituer une retraite majorée par l'État

Perçues à vie dès l'âge de 50 ans⁽¹⁾, les rentes versées dans le cadre de la RMC bénéficient d'un abondement de l'État, appelé majoration⁽²⁾, dont le taux varie de 12,5% à 60%.

2. Pour augmenter le montant de votre retraite

Le montant de la rente est proportionnel aux versements effectués durant les années de cotisation. Par ailleurs, si vous percevez déjà votre retraite, n'oubliez pas que vous pouvez poursuivre vos versements pour augmenter le montant de la rente.

3. Pour valider une année de cotisation

Si vous êtes cotisant et si vous n'avez pas encore fait de versement depuis le 1^{er} janvier, il est important de faire au moins un versement avant le 31 décembre pour valider votre année de cotisation. En effet, une sortie en rente avec le bénéfice

de la majoration d'État n'est possible que si vous avez atteint vos 50 ans et si vous avez effectué des versements au cours de 10 années minimum (cette durée de cotisation peut être progressivement réduite à quatre ans selon l'âge de l'adhésion).

4. Pour réaliser des économies d'impôts

Les versements effectués au cours de l'année sont intégralement déductibles de votre revenu 2015 net imposable⁽²⁾. En outre, la retraite perçue dans le cadre la RMC est exonérée d'impôt dans la limite du plafond de rente fixé chaque année par l'État (plafond majorable).

5. Pour vous constituer un capital transmissible hors succession

Si vous avez opté pour le régime à capital réservé, les versements sur votre contrat RMC constituent un capital transmissible hors succession dans les conditions fiscales avantageuses de l'assurance-vie⁽³⁾.

Pour faire le point sur vos possibilités de versement en fonction du plafond majorable, n'hésitez pas à contacter votre délégation.

(1) Sous condition d'un nombre minimum d'années de cotisation déterminé selon l'âge de l'adhésion.

(2) Dans la limite d'un plafond de rente fixé chaque année par l'État.

(3) Sous certaines conditions.

Évolution des conditions d'attribution de la Carte du combattant pour les OPEX

À compter du 1^{er} octobre 2015, la Carte du combattant sera attribuée aux militaires ayant servi au moins 4 mois dans une opération extérieure. La présence sur un théâtre d'opération extérieure sera donc le seul critère retenu. Auparavant, trois conditions supplémentaires étaient requises :

- l'appartenance à une unité combattante pendant au moins 3 mois ;
- la participation personnelle à 5 actions de feu ou de combat ;
- la possession de la nationalité française à la date de demande de la carte.

Davantage d'OPEX pourront ainsi obtenir la carte du combattant et bénéficier des avantages qui y sont liés. Faites-le savoir !

Victimes de guerre à titre militaire : vous avez aussi droit à la RMC !

Le droit à la RMC est également ouvert, sous certaines conditions, aux victimes de guerre à titre militaire c'est-à-dire aux veuves et veufs, aux orphelins ou aux ascendants de combattants ou militaires « Morts pour la France à titre militaire » ou morts du fait de leur participation à des conflits pour lesquels le droit à la majoration de l'État est ouvert.

Pour adhérer, il faut obligatoirement justifier des documents suivants :

- un document d'état civil permettant de faire le lien avec le combattant mort pour la France (extrait d'acte de naissance, copie du livret de famille, etc.) ;
- une attestation délivrée par les services de l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) comportant la mention « Mort pour la France à titre militaire ».

Pour obtenir cette attestation

1. Si l'acte de décès porte la mention « Mort pour la France » sans préciser si elle a été attribuée à titre militaire.

Une demande, impérativement accompagnée de l'acte de décès, doit être adressée à : Direction générale de l'ONAC - Direction des missions - Département reconnaissance et réparation, BP 552, 14037 Caen CEDEX

2. Si la mention « Mort pour la France » ne figure pas sur l'acte de décès.

- Pour les militaires décédés en service en temps de guerre : le droit à cette mention étant systématiquement examiné, cela signifie qu'il y a eu un refus d'attribution. L'adhésion à la RMC est par conséquent impossible.
- Pour les anciens militaires décédés après renvoi dans leurs foyers : un dossier de demande d'attribution de la mention, accompagné de toutes les pièces justificatives, doit être déposé aux services départementaux de l'Office national des anciens combattants (ONAC) du département de résidence des orphelins et descendants.

Fondation d'entreprise La France Mutualiste Bilan et perspectives

Deux ans et demi après sa création, la Fondation d'entreprise La France Mutualiste a décidé de faire un premier bilan de ses activités afin de définir, au plus juste, ses orientations pour les deux prochaines années.

Au cours du dernier semestre, la Fondation a ainsi mené une réflexion stratégique sur l'ensemble de ses activités, aujourd'hui réparties en trois piliers thématiques : **le devoir de mémoire, l'esprit de défense et l'accompagnement social**. Cette étude avait pour objet aussi bien l'ampleur et la répartition des subventions accordées que les caractéristiques des projets soutenus par la Fondation.

Le pilier «devoir de mémoire» : axe principal de la Fondation

Jusqu'à présent, la Fondation a nettement privilégié le premier pilier principalement en nouant des partenariats pluriannuels avec de grandes institutions telles que le musée de la Grande Guerre du pays de Meaux, ou l'Historial de Péronne. Elle a ainsi subventionné des projets emblématiques en lien avec la célébration du Centenaire de la Première Guerre mondiale. À travers ces engagements significatifs, la Fondation participe à la consolidation des infrastructures de la transmission intergénérationnelle de la mémoire de la Grande Guerre.

Face à ce constat, la Fondation a décidé

de maintenir cette politique de partenariat avec de grandes institutions tout en développant davantage les deux autres piliers.

Un programme ambitieux pour le pilier «esprit de défense»

Cher à la Fondation, le deuxième pilier a pour objectif la promotion de l'esprit de défense via des actions civiques et citoyennes. Pour lui donner plus d'ampleur, la Fondation a décidé de maintenir le soutien qu'elle apporte chaque année à de nombreux réseaux associatifs, mais également de mettre en place un nouveau programme de soutien à l'érection de monuments aux morts régimentaires afin de perpétuer le souvenir au sein des nouvelles générations du feu, majoritairement issues des opérations extérieures conduites par la France.

Un nouveau souffle pour le pilier «accompagnement social»

Pour développer le troisième pilier, la Fondation a imaginé un dispositif innovant, conçu autour de la participation des collaborateurs de La France Mutualiste : elle les invite à lui proposer



▲ Plâtre de la statue du général Gallieni : la Fondation a participé à sa restauration et à son implantation dans le Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux.



▲ Centre d'accueil Thiepval de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne : la Fondation a contribué au financement de deux espaces d'exposition consacrés aux batailles de la Somme et aux « Disparus ».

des actions de solidarité, conformes à son objet social, pouvant faire l'objet d'une demande de subvention. Ce dispositif sera animé par un comité de sélection composé de salariés de La France Mutualiste : des microprojets solidaires seront ainsi identifiés et proposés au conseil d'administration de la Fondation.

Pour réaliser ces ambitions, la Fondation d'entreprise La France Mutualiste peut compter sur le relais des collaborateurs de La France Mutualiste, salariés et bénévoles, unis par la même ambition de servir l'intérêt général et de concourir au rayonnement de leur institution, en rappelant son ancrage historique au sein du monde combattant et sa fidélité aux valeurs mutualistes.

La Fondation d'entreprise La France Mutualiste innove



Un programme de soutien financier aux monuments aux morts régimentaires a été voté lors du dernier conseil d'administration de la Fondation. Ce projet est tout particulièrement suivi par le Président Roger Autié : il lui apporte une attention exemplaire concrétisée par un vécu de grande qualité. Ce programme aura pour but de participer au financement des monuments aux morts érigés exclusivement au sein des régiments ou des emprises militaires.

Ce programme visera à honorer la mémoire des nouvelles générations du feu qui s'illustrent aujourd'hui, par leurs sacrifices, sur de nombreux théâtres extérieurs. Renseignements : www.fondationentreprisefrancemutualiste.fr

Hommage à Max Clicquot de Mentque

Vice-président de la délégation Aunis et Saintonge de 2005 à 2010 puis Président jusqu'au 31 décembre 2014, Max Clicquot de Mentque est décédé le 22 juillet dernier à l'âge de 82 ans. Fort des enseignements tirés de sa belle carrière d'ingénieur agricole et de manager, il a su mettre au service de la délégation son dévouement et sa disponibilité. Animé par le souci de la qualité de service et la volonté de maintenir une relation de proximité avec les adhérents de la délégation, il a ainsi contribué au rayonnement de La France Mutualiste en Charente-Maritime. Très impliqué dans plusieurs associations, Max Clicquot de Mentque a également été membre fondateur et vice-président d'honneur de l'Association nationale des officiers de réserve et réservistes d'Infanterie et administrateur de l'Union nationale des combattants (UNC). Reconnaissante pour son engagement remarquable, La France Mutualiste rend un hommage sincère à sa mémoire.

LIVRES MÉMOIRE

Les adhérents de La France Mutualiste écrivent des livres de témoignages sur les conflits auxquels eux-mêmes ou leurs proches ont participé ainsi que des récits de certaines batailles quelquefois oubliées.



« Un long printemps d'exil »

Michel Jan – Édition Points

L'auteur raconte l'histoire d'Olga Ilyana-Laylle. Née à la veille de la Révolution russe dans la haute société russe, elle quitte la Russie avec sa famille pour rejoindre la Mandchourie puis, quelques années après, l'Indochine sans que jamais la nostalgie de son pays natal ne la quitte. À travers ce parcours, l'auteur met en lumière une période historique encore peu connue : l'émigration russe en Extrême-Orient.



« Une mémoire philatélique des camps »

Michel Claverie – Éditions du Signe

Ce livre appréhende l'histoire de la déportation sous l'angle original de la philatélie grâce à une présentation documentée des timbres commémoratifs édités à travers le monde sur ce thème.



« Trajectoire d'une goutte d'eau : mémoires d'une jeune Bretonne »

Christiane Vernay Becouarn – Éditions Récits

Racontant son enfance et sa jeunesse, l'auteure décrit avec justesse la vie entre les deux guerres puis sous l'occupation, son engagement dans la Résistance et l'euphorie de la Libération.

Les ouvrages sont cités à titre indicatif, sans engagement quant à leur contenu.



Offre spéciale « Nouveautés aviations »

Pour vous, 10% de réduction* sur la sélection suivante :



Les enfants de Guynemer, un siècle d'histoire dans le ciel de Dijon

En 2014, la base aérienne de Dijon-Longvic célèbre son centième anniversaire. Un siècle durant, ce berceau de l'aviation militaire, qui accueillit les pionniers de la chasse aérienne comme les pilotes les plus confirmés, fut marqué par l'occupation allemande, la naissance de la Patrouille de France ou encore les Chevaliers du ciel. À travers la BA 102 « Guynemer », c'est toute l'histoire de l'armée de l'air qui nous est racontée.

DVD simple – Durée totale : 52 min – 14,90 € soit 13,42 € après remise.

Avions mythiques, hier et aujourd'hui

Bréguet XIV, Stampe, Spitfire, Mustang, Vampire, Skyraider, Noratlas, Fouga, Mirage III... Autant d'avions mythiques qui reflètent le prestige de l'aviation militaire. Dans cet album photo, d'une page à l'autre, d'une époque à l'autre, chaque avion évoque son passé en noir et blanc, et revit en couleurs, grâce aux associations de passionnés qui, aujourd'hui encore, leur permettent de s'envoler.

Format : 21 x 21 cm – 66 pages – 63 photographies – 10,00 € soit 9,00 € après remise.



* Offre réservée aux lecteurs de « L'alliée de votre avenir », valable sur une seule commande du 1^{er} septembre au 31 octobre 2015 inclus. Pour bénéficier de la remise de 10 %, rendez-vous exclusivement sur www.boutique.ecpad.fr avec le code promotion FM0915 (paiements par carte bancaire et par chèque acceptés). Pour tout renseignement : 01.49.60.59.88. Offre valable uniquement sur la sélection proposée et dans la limite des stocks disponibles. Remises exclusivement via www.boutique.ecpad.fr. Découvrez une gamme complète de produits culturels sur : www.boutique.ecpad.fr

La peinture, vecteur de mémoire

Artiste peintre évènementiel, Philippe de Lestrance met son talent au service du devoir de mémoire. Portrait d'un autodidacte passionné qui va au-delà de l'œuvre picturale.

Philippe de Lestrance a réalisé son premier tableau «militaire» pour commémorer le 50^e anniversaire de la mort du maréchal Leclerc. Aujourd'hui, parmi ses paysages, ses marines et autres toiles à thèmes généralistes, sa collection d'œuvres dédiée à l'armée et à l'histoire compte 37 toiles. Toutes ont été conçues dans le cadre d'un événement particulier : le 150^e anniversaire du camp de Mourmelon, le 10^e anniversaire du char Leclerc, le ravivage quotidien de la flamme de l'Arc de Triomphe, une messe solennelle aux Invalides ou bien encore un défilé de la garde républicaine le 14 juillet... Pourquoi peindre ces évocations ? « Pour marquer le souvenir des événements dont les combattants ont été les acteurs, décorer d'œuvres contemporaines les lieux qui les honorent et diffuser largement leurs faits d'armes, j'ai choisi de me focaliser sur l'évènementiel, vecteur d'émotion collective », répond Philippe de Lestrance. « La peinture, capable de rassembler tous les profils, me permet, poursuit-il, de faire rayonner l'Armée auprès de mes concitoyens et de leur rappeler sa contribution même si elle intervient surtout à l'extérieur de la France ». Comment ? Treize des toiles ont été choisies par l'Armée et éditées en reproductions, vendues à 15 000 exemplaires et largement diffusées. L'idée de faire ces reproductions, née de son

parcours original, contribue au devoir de mémoire en phase avec sa démarche artistique : « Pour moi, l'art doit être accessible à tous, support de pédagogie et source de financement d'associations à caractère humanitaire », explique-t-il. Des mots transformés en actes. Très présent au cœur des événements et sur le terrain, l'artiste offrait récemment en Corse l'une de ses reproductions à un ancien combattant centenaire et à sa famille pour marquer une commémoration du 8 Mai. À Drancy lors de sa dernière exposition, il parlait aux écoliers du respect de l'autre, comme levier de paix, devant son tableau d'Omaha Beach. Ses prochains projets ? Philippe de Lestrance souhaite nouer des partenariats avec des associations caritatives du monde militaire pour réaliser des toiles, en éditer des reproductions et leur verser une partie des sommes issues de la vente de ces éditions. Il lance également une nouvelle édition de ses œuvres, en séries limitées de 12 à 30 exemplaires numérotés. Une partie du montant des ventes sera reversée à des associations caritatives.

Déjà éditées à plusieurs millions d'exemplaires, ses toiles ont contribué au financement de La Croix-Rouge Française, du Téléthon ou d'associations d'aide aux personnes en situation de handicap. À découvrir en exclusivité. Décidément, Philippe de Lestrance est un artiste hors normes !



Découvrez la nouvelle collection « CarAnKel »

Marines, paysages, évènementiels, historiques, militaires.

Fabrication artisanale à l'unité limitée par tableau : 15 exemplaires sur toile, montés sur châssis et encadrés ; 30 exemplaires numérotés sur papier de création, estampillés, qualité lithographique en 9 ou 11 couleurs ; signature originale de l'artiste. Un certificat de conformité garantit la qualité de l'œuvre.

La collection de tableaux en édition peut être vue sur :

www.phdelestrance.com



Pour tout contact et pour toutes commandes, s'adresser à Carine Tchilian - Tél. : 06 32 04 26 12 carinetchilian.carankel@orange.fr

Pour les Éditions DL5C
4, rue Eugène Collonge
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or



Un parcours atypique

Qui l'aurait cru ? Philippe de Lestrance a longtemps été cadre dans l'industrie graphique. Aujourd'hui artiste, commandant dans la réserve citoyenne, peintre officiel d'événements, il a côtoyé sur les plages d'Omaha Beach l'ambassadeur des États-Unis !



Association ADO : promouvoir l'entraide au sein de la Défense



L'ADO est une association d'intérêt général, reconnue d'utilité publique qui agit depuis plus de 75 ans au profit du personnel militaire et civil de la défense, en situation d'activité ou en retraite (l'armée de terre, en partenariat avec Terre Fraternité et les directions interarmées).

Ses actions ont prioritairement pour objectif d'apporter un soutien financier :

- aux familles endeuillées, notamment, à travers l'attribution de bourses d'études aux orphelins jusqu'à la fin de leurs études (650 bourses en 2014) ;
- aux personnes âgées, dans le but de favoriser le maintien à domicile ;
- aux familles confrontées aux accidents de la vie, par l'attribution de secours financiers, souvent en complément de l'Action sociale de la défense.

Le bilan de l'année 2014 s'inscrit dans celui de ces dernières années en confirmant une dynamique extrêmement positive. Le rôle de l'ADO s'est clairement affermi. Son partenariat historique avec Terre Fraternité est devenu le gage d'une remarquable efficacité au profit de l'armée de terre. Pour l'avenir, l'ADO engage une politique visant à mieux répondre aux besoins, notamment au profit des veuves et des orphelins souvent dans une situation précaire.

Soutenue par 12 000 adhérents et donateurs réguliers, l'ADO développe une véritable culture du partenariat avec les associations, notamment les associations d'entraide spécifique de l'armée de terre, pour favoriser la coordination, mais aussi avec les entreprises afin de

consolider dans la durée le financement du soutien aux orphelins.

Une trentaine de partenaires financiers subventionnent l'effort principal vers les familles endeuillées. Ce dispositif solidaire est particulièrement performant car il conforte des financements exigeants (500 000 € d'ici 2019) pour une action qui doit s'installer dans la durée puisque les orphelins sont suivis jusqu'au terme de leurs études.



Pour demander un soutien ou pour soutenir l'ADO :
ADO - Fort Neuf de Vincennes - case 104
75 614 PARIS CEDEX 12

À DÉCOUVRIR

L'opération Serval **vécue de l'intérieur**

Dans son livre Opération Serval, Notes de guerre, le général Barrera raconte le quotidien des soldats durant les 100 jours qui ont conduit à la libération du Mali.

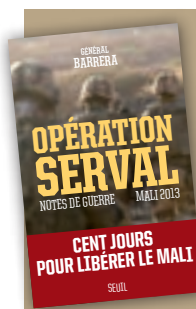
Considérée comme la plus importante opération interarmées depuis la guerre d'Algérie en termes d'effectifs et de capacités engagées, l'opération Serval a été lancée en janvier 2013 au Mali. Elle avait pour objectif de soutenir les troupes militaires maliennes pour contrer une offensive menée par des groupes armés islamistes et indépendantistes depuis le nord du pays.

Le général Barrera était à la tête des forces terrestres pendant cette opération : « Au plus fort de l'engagement en février, je disposais d'environ 4 000 hommes, de 2 PC de brigade, de 5 bataillons, de plusieurs centaines de véhicules blindés, des camions, des pièces d'artillerie et d'une trentaine d'hélicoptères. Cet ensemble aéroterrestre était appuyé en permanence par des chasseurs bombardiers, des drones

de l'armée de l'air, des patrouilleurs de la marine nationale. Je travaillais également en liaison avec les forces spéciales, et quotidiennement avec nos amis africains, principalement les forces maliennes qui ont libéré le pays avec nous, et les forces tchadiennes engagées durement dans le nord du Mali. »

Le général Barrera fait le récit de cette opération sous la forme d'un carnet de bord, au plus près des soldats et de leur vie quotidienne au cours de l'opération. « Quand l'idée d'écrire ce livre a germé, je me suis dit que la meilleure solution était de l'écrire au présent, en simplifiant les explications pour rendre cette opération accessible à tous et faire découvrir au lecteur le quotidien des soldats, leurs doutes, leurs difficultés, leurs joies, pour expliquer aussi ce que ressent un chef militaire, comment il vit

avec ses hommes, comment il raisonne (sans trahir de secret évidemment). Je l'ai écrit pour témoigner, rendre hommage à mes soldats et faire découvrir une extraordinaire aventure humaine et opérationnelle vécue ensemble, loin de notre pays », explique-t-il.



INFOS

« Opération Serval, Notes de guerre »
Éditions Seuil.

Nevers, *vue sur Loire*



Sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre et proche de l'Allier, Nevers ajoute à son splendide environnement naturel de remarquables monuments médiévaux, Renaissance et contemporains. Les sports mécaniques et son activité réputée dans l'artisanat de la faïence assurent sa renommée à travers la France et au-delà des frontières.

Un riche héritage architectural

Sur la «Butte», dominant la Loire, se dressent les monuments les plus représentatifs de l'histoire de Nevers. Parmi eux, le Palais ducal, l'un des premiers châteaux de la Loire, édifié à la fin du XV^e siècle, et à proximité, le théâtre à l'italienne, de style néo-Renaissance. La ville présente en outre un panorama complet de l'architecture religieuse à travers les siècles : de la cathédrale Saint-Cyr-Sainte-Julitte aux deux chœurs – l'un roman, l'autre gothique – à l'église Sainte Bernadette du Banlay, édifiée en 1966, c'est un pas de géant à travers le temps que franchissent les visiteurs ! À voir également, l'église romane

Saint-Étienne, construite par les moines de Cluny à la fin du XI^e siècle, et la chapelle Sainte-Marie, à la façade de style baroque.

Un patrimoine naturel préservé

Au cœur de la ville, vous pourrez flâner dans le parc Roger Salengro, ancienne dépendance du château des seigneurs, ou le long de la promenade des Remparts, après la porte du Croux, pour rejoindre les rives de Loire et la tour Goguin. À quelques kilomètres, le panorama du bec d'Allier offre une vue splendide sur la jonction entre la Loire et l'Allier. De belles balades sont proposées sur les sentiers piétonniers et sur le fleuve, en canoë ou en bateau.

Faïence et sports mécaniques, les deux spécificités locales

Venant d'Italie, les premiers faïenciers se sont installés à Nevers à la fin du XVI^e siècle. Très vite, Nevers s'est affirmée comme capitale française de la faïence, avec le fameux « Bleu de Nevers ». Aujourd'hui, cinq ateliers perpétuent cet art.

Le musée de la Faïence et des Beaux Arts présente une collection de 1500 pièces datant du XVI^e au XX^e siècle.

Nevers est également connue par les amateurs de sport pour son circuit de Nevers Magny-Cours, d'envergure internationale depuis l'arrivée du Grand Prix de France de formule 1 dans les années 1990.

Cap sur...



VIE ET PATRIMOINE MILITAIRE

De l'ancienne ville fortifiée, une partie importante des Remparts subsiste encore, dont la porte du Croux, bel exemple d'architecture militaire. Le 13^e régiment d'infanterie a été stationné à Nevers de 1906 à 1940. Le 7^e régiment d'artillerie, à Nevers de 1972 à 1999, faisait partie de la brigade de renseignement. Il a été dissous, transféré et recréé sous l'appellation de 61^e régiment d'artillerie. C'est le dernier régiment d'artillerie dans la garnison de Chaumont-Sémoutier, qui a repris ses fonctions de renseignement par imagerie avec ses drones.

LIEUX DE MÉMOIRE

Un monument aux morts est érigé dans le jardin Henri-Vinay. Constitué d'une colonne quadrangulaire et d'un fronton sculpté, il comporte plusieurs inscriptions à la gloire des enfants de la Haute-Loire morts pour la Patrie, et des morts pour la France, pendant les guerres de 1870-1871, 1914-1918, 1939-1945, ainsi que les guerres d'Indochine et d'Afrique du Nord.

Office du tourisme de Nevers
Tél. : 03 86 68 46 00
Web : www.nevers-tourisme.com

De gauche à droite : Guy Cartier, président honoraire ; Christine Leger, conseillère mutualiste ; Robert Lagneau, président en exercice ; Ghislain Tissier, secrétaire ; Jean Gesquiere, trésorier adjoint ; Camille Richter et Roger Cheuton, membres. Sont absents sur la photo Frédéric Bloquet, trésorier et Guy Dumas, responsable de l'antenne de l'Yonne.

LA DÉLÉGATION DE LA NIÈVRE

L'histoire de la délégation de la Nièvre a débuté en 1928 lors de la création d'un bureau de La France Mutualiste par des Poilus de la Grande Guerre. Situé 5, rue des Francs Bourgeois, ce bureau a ensuite été rattaché à l'association des Anciens Combattants et victimes de guerre (ACVG). Président de la délégation de la Nièvre depuis 2003, Robert Lagneau a succédé à Guy Cartier qui assurait ce rôle depuis 1981. Depuis le 10 septembre 2007, la délégation est installée au 2, avenue Colbert. L'inauguration de ces locaux a eu lieu le 13 novembre 2007 en présence d'Yvan Glasel, Marcel Miller et Yvon Roy. Comptant 1 850 adhérents et 1 976 contrats au 31 décembre 2014, la délégation intervient sur deux départements : la Nièvre et l'Yonne. La conseillère mutualiste, Christine Leger, tient des permanences à Auxerre tous les mercredis, à Sens une fois par mois et à Nevers, les lundis, mardis et jeudis. Il n'y a plus d'unité militaire à Nevers depuis le départ du 7^e régiment d'artillerie en 1999 mais la délégation entretient cependant d'excellentes relations avec les deux escadrons de gendarmerie mobile d'Auxerre (89) et de Decize (58) où elle compte de nombreux adhérents. Le président Robert Lagneau assiste à toutes les cérémonies commémoratives et aux réunions d'anciens combattants. La délégation a également tissé des liens solides avec la directrice de l'ONAC Nièvre et le lieutenant colonel DMD Nièvre.



1

- 1 Panorama du bec d'Allier
- 2 Promenade des Remparts
- 3 Cathédrale Saint-Cyr-Sainte-Julitte



2



3

i UTILE

Président honoraire : Guy Cartier
Conseillère mutualiste : Christine Leger
Adresse : 2, avenue Colbert
58008 - Nevers
Tél. : 03 86 59 42 43
E-mail : Nevers581@la-france-mutualiste.fr
Horaies : lundi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 17h30 - mardi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30

Se soigner la nuit et le week-end

Votre enfant vomit la nuit, vous souffrez d'une cystite un jour férié, votre conjoint se plaint d'une douleur au thorax un dimanche... Le point pour savoir vers qui se tourner lorsque les cabinets médicaux sont fermés.

Avant 8 heures ou après 20 heures, le week-end et les jours fériés, lorsque les cabinets médicaux sont fermés, la consultation d'un médecin relève de la permanence des soins, dont le pilier principal est le 15, le numéro du Samu. S'il est réservé aux urgences vitales durant la journée, il fait office de régulateur le reste du temps. De la fièvre du nourrisson à la difficulté de respirer en passant par l'intoxication alimentaire, le médecin du Samu est là pour vous donner un conseil, vous orienter vers une maison médicale de garde ou, si vous ne pouvez pas vous déplacer, faire appel à un médecin de garde pour une consultation à domicile. « Au centre de

Quel numéro pour quelle situation ?

- **18** : le numéro des pompiers, à appeler quand il s'agit d'une urgence médicale sur la voie publique.
- **114** : le numéro que doivent composer les personnes malentendantes.
- **36 24** (0,12 euro par minute) : le numéro de SOS Médecins, qui se déplacent également la nuit et le week-end.
- **112** : le numéro d'urgence si vous êtes en déplacement dans l'Union européenne ou si, lorsque vous appelez depuis votre portable, le réseau est saturé pour joindre le 15 ou le 18.



régulation de Seine-Saint-Denis, un appel sur deux ne nécessite qu'un conseil, précise Christophe Prudhomme, porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf). Cela évite au médecin de se déplacer, mais surtout aux personnes d'aller aux urgences. »

Le rôle des assistants de régulation médicaux (ARM)

Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas un médecin qui décrochera le premier, mais un assistant de régulation médical (ARM). « On s'est posé la question de savoir si un médecin devait répondre dès ce stade, souligne le porte-parole des médecins urgentistes, mais, avec l'expérience, il a été prouvé que les ARM sont bien formés et leur marge d'erreur est très faible, de l'ordre de 3 à 4 % » L'assistant vous demandera votre numéro de téléphone et votre adresse : soyez le plus précis possible, en indiquant l'étage et le code d'accès éventuel. Si le médecin régulateur estime que l'appel relève d'une urgence vitale, il enverra le service mobile d'urgence et de réanimation (Smur).

En cas de « fausse route » ou de crise cardiaque, il est conseillé d'appliquer immédiatement les gestes de premiers

secours, avant même d'appeler le Samu ou simultanément si vous êtes plusieurs.

L'alternative aux urgences : la maison médicale de garde

De manière générale, les brûlures, les saignements importants, les intoxications, les gonflements allergiques ou les douleurs aiguës soudaines et localisées doivent être pris en charge rapidement, que ce soit en appelant le 15 ou en se rendant aux urgences.

Une alternative ? La maison médicale de garde, ouverte les soirs de semaine jusqu'à minuit, le week-end et les jours fériés. « J'ai ressenti, une nuit, une douleur de plus en plus aiguë à l'oreille, raconte Catherine V. Le paracétamol ne me soulageait pas. À 23 heures, n'y tenant plus, je me suis rendue aux urgences, à Toulouse, où l'on m'a annoncé un temps d'attente de trois heures ! Je ne me voyais pas attendre tout ce temps avec la douleur qui ne passait pas... Finalement, l'infirmière à l'accueil m'a conseillé la maison médicale de garde, à dix minutes en voiture. Je n'ai attendu que quinze minutes la consultation avec un médecin, qui m'a diagnostiqué une otite. Je saurai, désormais, où me rendre. »

Michel Coladon

Trouver une pharmacie de garde

Si vous consultez un médecin (de garde ou aux urgences) durant la nuit, le dimanche ou un jour férié, celui-ci vous indiquera la pharmacie de garde la plus proche. Vous pouvez aussi vous rendre à votre pharmacie habituelle, qui affiche toutes les gardes sur sa vitrine, ou consulter la presse locale, qui relaie généralement toutes les gardes (médecin, pharmacie...). Sinon, appelez le commissariat de police de votre quartier ou la gendarmerie, qui disposent de la liste des officines de garde par zone géographique. Pensez à prendre une pièce d'identité en plus de votre ordonnance : le pharmacien peut être amené à vous la réclamer. Sachez aussi que ce dernier peut demander des honoraires de garde, qui vous seront remboursés à 100 % par l'assurance maladie.

Jeux

1-Nombres croisés

www.fortissimots.com

Horizontalement

- I. En kilomètres, le diamètre de la Terre.
- II. Les 28^e Jeux Olympiques à Athènes.
- III. Le nombre de cartes au jeu de tarot.
En kg, le début de la catégorie "poids mi-lourd" en boxe.
- IV. Cette année-là, le Général de Gaulle lance son appel du 18 juin.
- V. L'année du couronnement de Charlemagne en tant que roi des Francs, 32 ans avant de devenir empereur.
- VI. La somme des entiers de 1 à 10.
En degrés, un double tour.

Verticalement

1. Mort de Franco : l'Espagne redevient une monarchie.
2. Code postal pour Paris.
3. 3 jours en heures.
Somme des 4 premiers nombres impairs.
4. Nombre d'année pour un jubilé.
Début de la dynastie des Capétiens, avec l'avènement de Hugues Capet.
5. Carré de 78.
6. Le périmètre de la Terre à l'équateur.

	1	2	3	4	5	6
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						

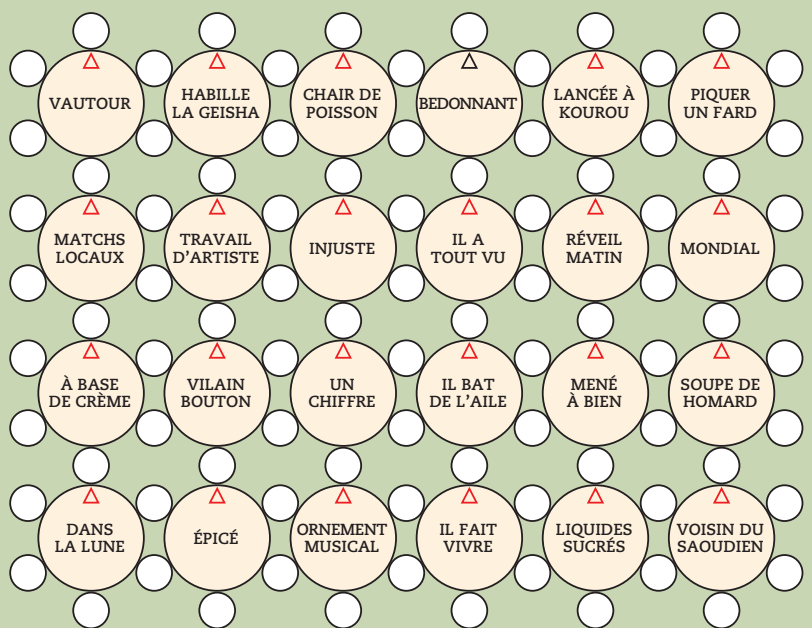
Si vous avez des talents en jeux de chiffres ou de lettres, n'hésitez pas à nous les faire parvenir : nous les publierons dans les prochains numéros du magazine !

Adresse : La France Mutualiste
« L'alliée de votre avenir »
44, avenue de Villiers
75854 Paris Cedex 17
ava@la-france-mutualiste.fr

2-Ronde des mots

www.fortissimots.com

Trouvez les 20 mots de 6 lettres et inscrivez-les dans les cercles entourant les définitions. Chaque mot s'écrit dans le sens des aiguilles d'une montre et la lettre de départ est indiquée par une flèche.



Solutions des jeux

1/ Nombres croisés

0	2	7		5	5	AI
0		8	6	7		VA
0	4	6	1		5	AI
0	8			8	7	III
4	0	0	2		6	II
	6	5	7	2	1	I
6		1	2	3	4	5

4. 50.987. 5. 6084. 6. 40000.
1. 1975. 2. 78. 3. 72. 16.
Verticalement
IV. 1940. V. 768. VI. 55. 720.
Horizontalement
I. 12756. II. 2004. III. 78. 80.

2/ Ronde des mots

REVEUR	RELEVE	TRILLE	ESPOIR	SIROPS	QATARI
BEURRE	VERBUE	QUATRE	OISEAU	REUSSI	BISOU
BERBYS	OUVRE	INOUE	TEMON	ALARNE	GLOBAL
CONOR	KIMONO	SURIMI	VENTRU	ARIANE	ROGRI



La France Mutualiste

L'alliée de votre avenir

SEPTEMBRE 2015 N°49

La France Mutualiste
44, avenue de Villiers – 75854 Paris Cedex 17
Tél.: 01 40 53 78 00 – Fax : 01 56 79 23 34
www.lafrancemutualiste.fr



Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Directeur de la publication : Yvan Gasel, président – Directeur de la rédaction : Anne Mazzanti, directeur général délégué – Comité de rédaction : Christiane Bouhaben, Brigitte Daeschler, Yves Durin, Nicolas Flambeaux, Philippe Franco, Chrysis Guyard, Hervé Le Sciellour, Jean-Louis Urdy, Gilles de Veyrinas – Réalisation : un coin de paradis – Impression : BLG TOUL, route de Villey-Saint-Étienne, 54200 Toul – Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 – CPPAP n° 1119 M 07058 – Photo de couverture : © Thinkstock

Reproduction des textes et illustrations interdite sans accord préalable.
Prix au numéro : 0,30 €



L'assurance-vie L'alliée de votre épargne

Taux

des livrets d'épargne
réglementés au 1^{er} août 2015

- ↳ Livret A : 0,75 %
- ↳ Livret de développement durable : 0,75 %
- ↳ Livret épargne populaire : 1,25 %
- ↳ Compte épargne logement : 0,50 %
- ↳ Plan épargne logement : 2 %

**RENTÉPARGNE
ACTÉPARGNE²**

2,92%

(taux de rendement 2014 du fonds en euros) ⁽¹⁾

Spécialiste épargne et retraite
www.lafrancemutualiste.fr



La France Mutualiste - 44, avenue de Villiers - 75854 PARIS Cedex 17 - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.